



Établissement public de mission
chargé du développement durable



Compte-rendu
Journée technique
« Zones humides des têtes de bassin versant »

MARDI 8 OCTOBRE 2013
à Veyrac (87)



Avec le soutien financier de :



Cette journée technique est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional

Enjeux

Composant les têtes de bassin versant et les territoires dits intermédiaires, les zones humides sont essentielles au bon fonctionnement du réseau hydrographique. Cependant, elles sont sensibles et subissent parfois des dysfonctionnements anthropiques majeurs (assèchement, espèces envahissantes, pollutions diverses, suppression...).

L'intérêt de la mobilisation des maîtres d'ouvrages est donc indispensable pour l'amélioration de ces milieux. Et les actions concrètes de restauration et de gestion des zones humides ainsi que celles des cours d'eau interconnectés à celles-ci, favorisent un maintien voire redonnent à ces secteurs endommagés une diversité de milieux (faciès, espèces...) et une qualité de l'eau parfois très bonne.

Les aides financières favorisent la mise en œuvre d'actions coordonnées pouvant être fléchées sur le plan Loire, avec pour certaines un soutien financier du FEDER Loire pour le développement de démarches d'excellence autour de l'innovation et l'expérimentation sur des problématiques comme les têtes de bassin versant.

Ce séminaire s'adressait aux agents techniques des différentes structures intervenant sur les zones humides ainsi que les élus et autres personnes intéressées par ces thématiques.

Objectifs

Cette journée a été mise en place pour répondre à plusieurs objectifs :

- partager des expériences autour de la restauration et la gestion des zones humides des têtes de bassin versant,
- créer un lieu d'échange entre les différents acteurs techniques,
- aider des maîtres d'ouvrage dans leurs démarches et leur réflexion,
- renouveler selon le principe du Feder cette 3^{ème} version sur une autre partie du bassin de la Loire.

Déroulement

Cette journée s'articulait en deux temps forts :

- une matinée en plénière : rythmée par deux séquences, l'une théorique avec deux présentations :
 - les bonnes pratiques en zones humides à partir d'expériences par Francis MULLER du Pôle relais Tourbières et Zones humides,
 - le plan Loire IV et les zones humides au travers un bilan et les perspectives par Cécile COSTES de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et Benoit JEHANNET de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels,et l'autre, pratique avec trois retours d'expériences de gestion basés sur l'effacement d'étangs, le dérésinement d'une zone humide et des actions en cours du contrat de restauration et d'entretien de la Vienne moyenne et de la Glane.
- Un après-midi avec deux visites de terrain sur la Glane.

Evaluation

Il semblerait que la thématique répondait à une demande des structures présentes puisque ce séminaire a réuni 108 inscrits.

Ils avaient pour origine professionnelle :

- Plus de 21% d'associations dont près de 16% à but de protection de la nature,
- 35% de collectivités territoriales (conseil général, syndicats de bassin versant,...),
- 21% d'institutionnels de Fédération de pêche et d'associations,
- 20% d'universitaires
- Près de 2% de bureaux d'études.

34 questionnaires d'appréciation ont été réceptionnés (soit près de 31,5%).

Et les résultats obtenus sont les suivants :

1- Organisation

Concernant :	les modalités d'inscription	l'accueil	les repas	l'accès
Vous êtes				
très satisfait	79 %	88 %	85 %	82 %
satisfait	9 %	12 %	9 %	18 %

2- Déroulement

Concernant :	Présentations	Echanges d'expériences	Visite de terrain
Vous êtes			
très satisfait	32 %	50 %	65 %
satisfait	56 %	47 %	29%
peu satisfaits	12%	3%	

Alors que les journées organisées en 2011 et 2012 traitaient davantage de la restauration des cours d'eau et petits chevelus des têtes de bassin versant, cette troisième journée technique était davantage consacrée à la restauration et la gestion des zones humides des têtes de bassin versant. Dans tous les cas, les résultats des enquêtes de satisfaction confirment l'intérêt des rencontres techniques autour de la problématique générale de la qualité hydro-écologique des têtes de bassin.

Il ressort des attentes exprimées par les participants qui ont rendu les fiches un besoin de « concret » comme la valorisation des zones humides pour renforcer l'argumentaire des techniciens de rivière traitement spécifique des petits ouvrages, l'effacement d'étangs.

Exposés

Francis MULLER du Pôle relais tourbières et zones humides ayant eu un empêchement, c'est Benoit JEHANNET de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels qui a pris le relais pour sa présentation. Elle se basait sur le vade-mecum des bonnes pratiques pour les tourbières élargi aux zones humides de têtes de bassin. Des règles à respecter : la connaissance parfaite du fonctionnement de la (les) zone(s) humide(s) concernée(s) dont découle toute l'organisation des travaux, la portance du matériel utilisé, des travaux en période sèche, la définition d'un interlocuteur « environnement » par chantier...

Cécile COSTES de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, et Benoit JEHANNET ont présenté un bilan des actions sur les zones humides de têtes de bassin dans le cadre du plan Loire grandeur nature. Ils ont précisé que l'année 2014 correspondrait à une période de transition entre la 3^{ème} phase en cours et la 4^{ème} en cours de rédaction. Ils ont indiqué que la thématique « têtes de bassin » pourrait faire partie de cette prochaine phase, sans aucune assurance de par les incertitudes actuelles sur les points d'actions retenus pour le plan suivant.

Les 3 exposés qui ont suivi ont proposé un retour d'expériences sur des actions. Le technicien du Pôle Gestion des espaces naturels du PNR Périgord Limousin a exposé différents retours d'expériences d'effacements d'étangs. Certains coûts semblaient différents d'une région à l'autre, même voisine comme le Limousin. Ce fut ensuite le représentant du Syndicat Monts et Barrages qui proposa le suivi du dérésinement d'une zone humide. Cet exemple appuya certains principes abordés dans la 1^{ère} présentation de Francis MULLER.

Le dernier intervenant de la matinée fut l'animateur du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne. Il a rappelé les démarches dans lesquelles sa structure s'investissait tout en respectant le cadre du Contrat Territorial en cours. Il a par exemple affiché les actions antérieures d'équipements d'ouvrages pour les poissons migrateurs et les canoës pour arriver au partenariat mis en place avec beaucoup d'acteurs tel que le Conservatoire d'espaces naturels sur le volet « zones humides ».

VISITES DE TERRAIN

Les visites de terrain ont eu lieu sur deux sites : l'une concernait la gestion d'une tourbière en lien avec l'agriculteur et la réalisation récente d'une infrastructure routière sur la tête du bassin d'alimentation de ce site et l'autre le maintien en eau d'une zone humide basée sur des travaux de dérivation et de pente de la rivière associée.

Les fiches techniques des visites de terrain sont annexées au présent document.



Établissements publics du bassin Loire-Bretagne
organe du développement durable



ANNEXES

PROGRAMME

HORAIRE	DEROULEMENT	INTERVENANTS
8h45	Accueil des participants	
9h15	PLENIERE	
9h15-9h30	Discours d'accueil et introduction	Philippe BARRY , <i>Président du Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne</i> et Benoit JÉHANNET , <i>FCEN</i>
9h30 – 10h	Bonnes pratiques en zones humides : réflexions et exemples	Francis MULLER , <i>FCEN/Pôle relais tourbières (25)</i>
10h - 10h20	Le plan Loire et les têtes de bassin : bilan et perspectives	Cécile COSTES , <i>AELB</i> et Benoit JÉHANNET , <i>FCEN</i>
10h20-10h30	PAUSE	
10h30-12h30	ÉCHANGES D'EXPERIENCES	
	L'effacement d'étangs : une solution pour restaurer des zones humides	Marc PICHAUD , <i>Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (24)</i>
	Dérésinement de la zone humide des Ternes	Fabien CHAIX , <i>Syndicat Mixte Monts et barrages (87)</i>
	Retour sur des actions en cours du contrat de restauration et d'entretien de la Vienne moyenne et de la Glane	Yoann BRIZARD , <i>Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne</i>
12h30 - 13h45	DÉJEUNER	
14h	VISITES DE TERRAIN	
	- tourbière du petit moulin de Veyrac : préservation dans le cadre de mesures compensatoires - zone humide de l'étang du Pouyol : restauration hydraulique et gestion	Guy LABIDOIRE , <i>Conservatoire d'espaces naturels du Limousin</i> et Yoann BRIZARD , <i>Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne</i>
17h	Retour à la salle du Mas Martin et fin de la journée	



Cette journée technique est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de développement régional

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	PRENOM	ORGANISME
ARDOUIN	Antoni	Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
ARNAL	Aélys	ADASEA d'Oc
BABOUT	Jean-Marc	Association Rencontres beugnonaises
BARRY	Philippe	Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne
BAUDET	Axel	Université Limoges-GRESE
BAYLE	Yannick	Agence de l'eau Loire-Bretagne
BEAUFILS	Benjamin	Parc Naturel Régional Normandie-Maine
BÉGUIN	Dominique	Syndicat d'entretien du bassin du Beuvron
BERTHON	Laurent	Agence de l'eau Loire-Bretagne
BESLON	Jean-Pierre	Direction Départementale des Territoires de la Charente
BLAISE	Dominique	HYDRO BV
BLANCHARD	Elodie	Chambre d'agriculture de la Creuse
BLANCHET	Fabien	Forum des Marais Atlantiques
BOINEAU	Jean-François	
BONIOU	Pascal	Agence de l'eau Loire-Bretagne - Délégation Anjou-Maine
BOULANGER	Raphaëlle	Université Limoges-GRESE
BOURY	Etienne	Syndicat Mixte Aménagement Bassin Gartempe et Affluents
BOUTY	Laurent	Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne
BOYER	Pascal	Office International de l'Eau
BRIZARD	Yoann	Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne
CANIT	Michaël	CATER 16 (cg Charente) DADD/DEH
CARDINAUD	Simone	Association Rencontres beugnonaises
CARLIER	Pascal	GEONAT
CAUCHY	Louis	Communauté de communes du Haut-Pays Marchois
CHABROL	Laurent	CBN Massif central
CHAIX	Fabien	Syndicat Monts et Barrages
CHAMPAULT	Mathieu	Université Limoges-GRESE
CHARDAT	Jacques	Direction Départementale des Territoires de la Charente
CHARRUAU	François	Syndicat du bassin versant de Grand Lieu
CLAIR	Jérôme	Réseau TMR – CPIE Val de Gartempe
CLAVIER	Julie	Université Limoges-GRESE
CLEMENT	Bastien	Université Limoges-GRESE
COLIN	Anne	COPAGE
CORNEILLE	Mathilde	Syndicat Mixte Vienne Gore
COSTES	Cécile	Agence de l'eau Loire-Bretagne
COUGOULE	Pascal	SATESE/Cellule "Zones humides" - Conseil général 82
DARABASZ	Jacques	Fédération départementale de Pêche de la Creuse
DAVEAU	Benoît	Université Limoges-GRESE
DELAMARE	Ludivine	Poitou-Charentes Nature
DELATTRE	Vincent	Université Limoges-GRESE
DELHORME	Rémi	Université Limoges-GRESE
DENTZ	Clémentine	Poitou-Charentes Nature
DESPLAS	Claude	Conseil général Tarn-et-Garonne
DEYZAC	Guillaume	Parc Naturel Régional Périgord Limousin
DORAN	Niall	Saint Etienne Métropole
DUMAS	Simon	Université Limoges-GRESE

NOM	PRENOM	ORGANISME
DUPONT	Aymeric	Agence de l'eau Loire-Bretagne
ECHANTILLAC	Serge	Dreal Limousin
EPITALON	Charlène	Université Limoges-GRESE
FAUBERT	Frédéric	Oncfs-SD 87
FONTENY	Sylvie	Conseil général Charente Maritime
FRADET	Solange	LPO Vienne
GALLAS	Michaël	Direction Départementale des Territoires de la Charente
GAUTIER	Philippe	Parc du Marais poitevin
GIRAULT	Delphine	Parc Naturel Régional Livradois Forez
GISCLARD	Frédéric	Dreal Limousin
GOUIFFES	Patrick	Agence de l'eau Loire-Bretagne
GOURDON	Laurianne	ADASEA d'Oc
GUIBAUD	Gilles	Université Limoges-GRESE
HENNEQUIN	Erwan	Conservatoire d'espaces naturels du Limousin
HETSCH	Emmanuelle	Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne
HOEFT	Anne	Université Limoges-GRESE
ILAHA-ITEMA	Audrey	Université Limoges-GRESE
IOTTI	Loïc	R.I.V.E. de la Vienne
JANNEAU	Thibaut	Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
JEHANNET	Benoit	Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
LABESSE	Sébastien	Syndicat Mixte contrat de rivière Gartempe
LABIDOIRE	Guy	Conservatoire d'espaces naturels du Limousin
LALLEMAND	Jérôme	Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes
LE BARS	Lydie	Conseil général Charente Maritime
LE GOFF	Mathilde	Université Limoges-GRESE
LE GUEN	Yves-Marie	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Arnon
LEOBON	Patrick	Sources et rivières du Limousin
LEPROUX	Simon	Université Limoges-GRESE
LORiot	Stéphane	EPTB Vienne
MABILLOT	Aurélien	Université Limoges-GRESE
MALRAISON	Cédric	EPTB Vienne
MARTINGAU-DE LEPINAY	Anne	Communauté d'agglomération Limoges Métropole
MEUNIER	Céline	CPIE des pays Creusois
MONNET	Stéphane	Union agricole
MONTEIL	Christophe	Limoges Métropole
MOULIN	David	Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne
MULLER	Francis	FCEN/Pôle-relais tourbières
MULLER	Lucile	Parc Naturel Régional Périgord Limousin
NICOLAS	Yann	Fédération 49 pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
OURY	Anne	Agence de l'eau Loire-Bretagne
PALOMERA	Vincent	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la vallée du Barangeon

NOM	PRENOM	ORGANISME
PICHAUD	Marc	Parc Naturel Régional Périgord Limousin
PLANCHE	Guillaume	LPO France
POGET	Jean-Pierre	Association Rencontres beugnonaises
PRADET-DEREDEMPT	Nathalie	Dreal Limousin
RABIET	Marion	Université Limoges-GRESE
RAULT	Hervé	Technicien ZH
RAULT	Hervé	Communauté de communes de l'île de Ré
ROUAUD	Cécilia	Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne
ROUILHAC	Bernard	Conservatoire d'espaces naturels du Limousin
ROUWANE	Asmaa	Université Limoges-GRESE
ROUX	Emmanuel	CATER - Conseil général 82
SAUTRON	Audrey	Syndicat Mixte Aménagement Bassin Gartempe et Affluents
SERYEIS	Richard	ONCFS-SD 87
SOWA-DOYEN	Julie	Communauté d'agglomération Limoges Métropole
SPINNLER	Florent	ADASEA d'Oc
SUKAR	Jonathan	Université Limoges-GRESE
THIERRY	Marion	Université Limoges-GRESE
TOUMINET	Anne-Gaëlle	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
VANDEWYNCKEL	Camille	Université Limoges-GRESE
VENTROUX	Julien	Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes
WAGNER	Laure	Université Limoges-GRESE

Fiches techniques des visites de terrain

1/. LES STRUCTURES GESTIONNAIRES

- **Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne**

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV) est un établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sans fiscalité propre avec un statut de Syndicat mixte fermé. Il est donc uniquement constitué de communautés de communes et de communes.

Créé en 1989, sous le nom du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de la Vienne, il ne regroupait à l'époque que 7 communes riveraines de la Vienne entre Aixe sur Vienne et Saint Junien. Depuis, il a largement évolué avec 13, puis 18, 26 et finalement 31 communes en début d'année 2012. A ce jour, avec l'intégration des communes du bassin versant de la Briance, le Syndicat regroupe 47 communes au 1er janvier 2013.

Pour une population globale de près de 80.000 habitants, le territoire du SABV est plutôt rural à semi urbain. A proximité de la capitale limousine, c'est un territoire très dynamique et en pleine expansion. Situé sur une zone charnière entre la montagne du bassin de la Vienne amont et la plaine de celui aval, reposant sur un socle granitique, il est caractérisé par un réseau hydrographique très dense et des milieux humides très présents.

L'activité industrielle est fortement liée à la présence de la Vienne : papeteries, mégisseries, tanneries, microcentrales hydroélectriques carrières constituent l'essentiel.

Sur les bassins versants, l'élevage de bovins et d'ovins dominant. L'activité agricole façonne les paysages naturels du bocage limousin. ZNIEFF, sites inscrits, réserve naturelle volontaire protègent des espaces remarquables généralement situés autour des rivières.

L'ensemble du bassin versant de la Vienne a une superficie d'environ 10 300 km² où un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) est en place depuis janvier 2006.

- **Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin**

Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin est une association 1901, reconnue d'intérêt général.

Créé en 1992, ses objectifs sont la protection et la valorisation du patrimoine naturel du Limousin. Le Conservatoire d'espaces naturels du Limousin, à l'instar des 29 autres Conservatoires français, ses quatre missions fondamentales sont : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation des espaces naturels.

Aujourd'hui, ce sont 139 sites parmi les plus emblématiques du Limousin qui sont ainsi durablement protégés. Ils représentent plus de 2 491 ha de milieux remarquables.

2/. LES ZONES HUMIDES DU BASSIN VERSANT DE LA GLANE

Dans le bassin de la Glane (près de 31 000 ha), les zones humides représentent un peu plus de 10% des surfaces. Les deux tiers de ces surfaces humides sont des prairies dont la plupart sont encore dans une logique agricole (très majoritairement élevage bovin).

Pour ce qui est des milieux ouverts humides, les autres formations (cariçaies, mégaphorbiaies et roselières) qui totalisent une cinquantaine d'hectares, représentent donc un peu moins de 0,16 % ha de l'ensemble du bassin, ce qui leur confère une importance réelle.

**Superficie des zones humides du bassin de la Glane
(d'après la cartographie des Zones à dominante humide- EPB Vienne)**

Catégorie	Superficie (ha)
Formations forestières humides et/ou marécageuses (taux de couverture > 50 %)	967,58
Prairies humides	2 192,32
Roselières, magnocariçaies et mégaphorbiaies	48,17
Terres arables	8,61
Tourbières, landes humides et bas-marais acides	237,9
Zones urbaines et autres territoires artificialisés	16,71
Total des zones humides	3 471,29
Superficie totale du bassin	30 861

- **Environnement socio-économique**

L'agriculture est encore la principale activité sur la zone considérée. Elle conditionne l'entretien d'une majeure partie des zones humides.

Rapport entre les zones humides et les activités agricoles du bassin de la Glane ()

Catégorie	Superficie (ha)	Superficie de ces milieux inclus dans les SAU (ha)	
Formation forestières humides et/ou marécageuses (taux de couverture > 50 %)	967,58	174,3077	18%
Prairies humides	2192,32	1498,2356	68%
Roselières, magnocariçaies et mégaphorbiaies	48,17	15,144	31%
Terres arables	8,61	5,078	59%
Tourbières, landes humides et bas-marais acides	237,9	171,1644	72%
Zones urbaines et autres territoires artificialisés	16,71	0,556	3%
Total	3471,29	1864,4857	54%

3/. LA TOURBIERE DU PETIT MOULIN DE VEYRAC

- **Contexte**

Située à 290 m d'altitude sur la tête de bassin d'un petit affluent du Glanet (bassin de la Glane), cette tourbière est l'une des rares à aussi basse altitude en Limousin. Elle est incluse dans le périmètre du Contrat de restauration et entretien des cours d'eau et zones humides mené par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne.

Ses 6,4 ha sont divisés en deux parcelles principales :

- 2,7 ha achetés par le Conservatoire en 1997,
- 2,7 ha qui appartiennent à une famille d'agriculteurs présents sur le site depuis 4 générations et avec lesquels le Conservatoire entretient un partenariat (pâturage, fauche, ...).

Cette tourbière est inscrite à l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (n° régional 52, n° SPN 740120141).

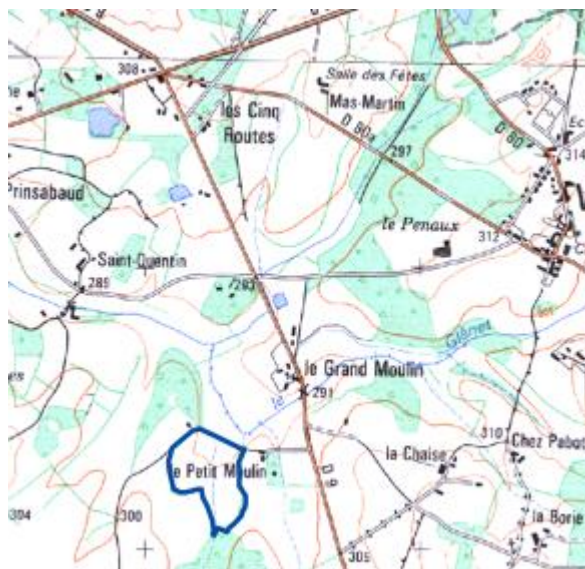
Milieux naturels remarquables recensés sur la Tourbière du Petit Moulin de Veyrac-87

Intitulé selon la Directive 92/43	Code Directive 92/43	Statut selon la Directive 92/43	Code CORINE	Surface sur le site
Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	6410	Habitat d'intérêt communautaire	37.22 (ou 37.312)	1,45 ha
Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	4010	Habitat d'intérêt communautaire	31.11	0,31 ha
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	7150	Habitat d'intérêt communautaire	51.141x54.6 & 54.6	0,03 ha
Lacs et mares dystrophes naturelles	31.60	Habitat d'intérêt communautaire	22.414x51.13	2 m ²

Le site a d'abord fait l'objet d'une notice de gestion pour instaurer les premières opérations de restauration. Un plan de gestion complet a ensuite été réalisé en 2005.

Divers travaux et suivis scientifiques y ont été menés dès 1997 et continuent d'y être réalisés.

- **Localisation**

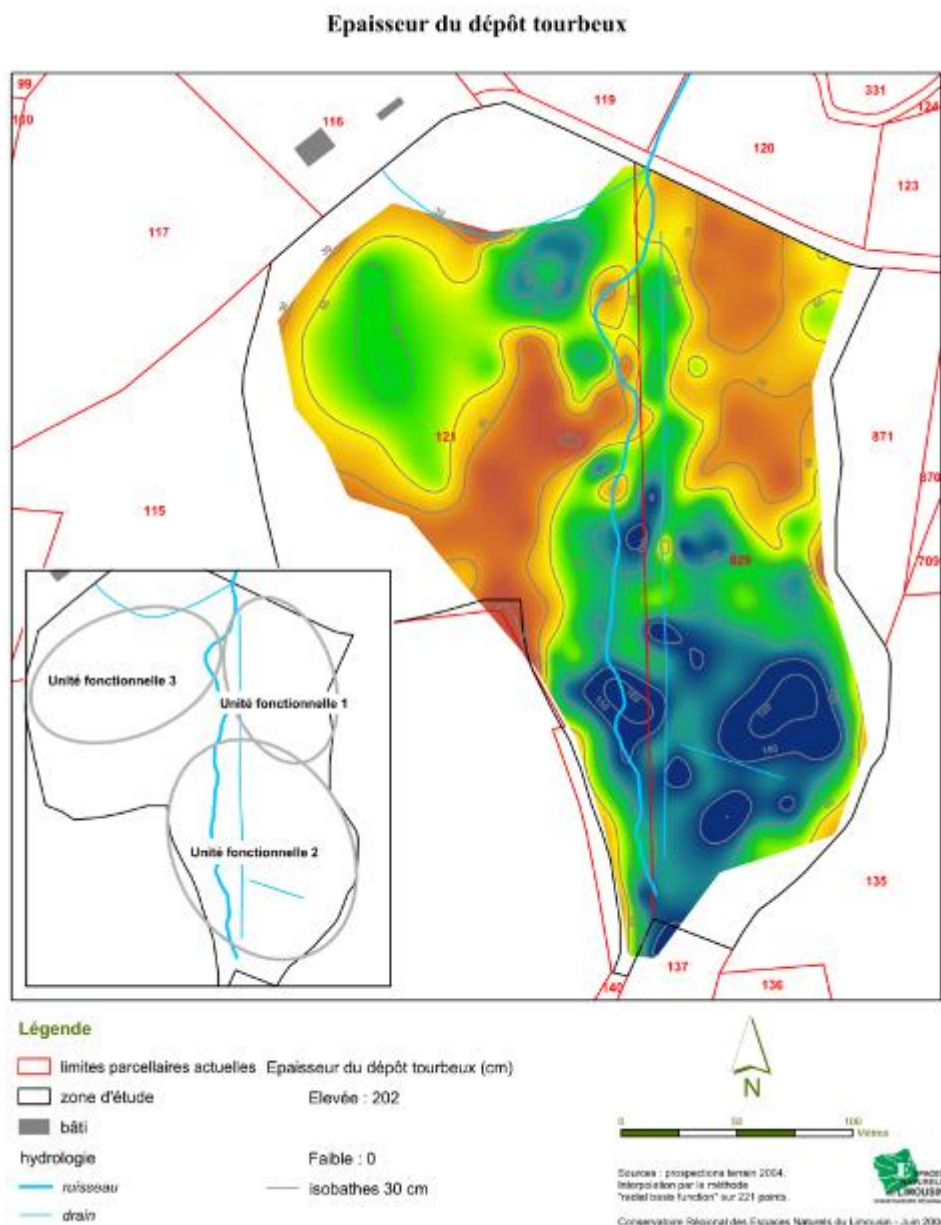


- **Hydrologie**

La topographie et la cartographie de l'épaisseur du dépôt tourbeux aident à distinguer trois unités :

- un secteur paratourbeux nord-ouest (unité n°1), où le dépôt de tourbe est d'environ 30 cm en moyenne (variant entre 20 et 60 cm),
- un secteur amont (unité n°2), où le dépôt est très épais (de 90 à 200 cm environ). Une très légère surélévation est perceptible entre ces deux premiers secteurs, mais est insuffisante pour expliquer à elle seule l'augmentation de l'épaisseur de tourbe. Il existe donc dans le substrat sous-jacent une dépression à ce niveau,
- un secteur nord-ouest, où la profondeur de tourbe varie de 60 à 130 cm.

La tourbière collecte les eaux de ruissellement d'un assez petit bassin versant (environ 40 ha). Vu ce qui a été énoncé plus haut, on peut donc subdiviser encore ce bassin en sous-bassins, alimentant chacun une sous-unité, plus un autre qui alimente le ruisseau entrant dans la tourbière.



- **Usages passés et actuels du site**

La tourbière du Petit Moulin a été le siège de diverses activités humaines (extraction de tourbe pendant la dernière guerre, drainage, brûlis, etc....) qui ont eu une grande influence sur son état actuel. Actuellement, seul l'élevage bovin est pratiqué sur les parcelles appartenant aux agriculteurs locaux. Sur ce plan agricole, le bassin versant de la tourbière est l'objet de pratiques assez intensives (parcelles régulièrement cultivées en maïs à proximité immédiate et sur le bassin versant).

Par un décret du 6 janvier 2000, l'utilité publique des travaux d'aménagement à 2 x 2 voies de la RN 141 entre La Barre-Est et Le Breuil-Ouest dans le département de la Haute-Vienne a été reconnue par l'Etat. Cet aménagement traverse une partie importante du bassin versant de la tourbière du Petit Moulin de Veyrac.

- **Intérêt biologique**

Malgré ces contraintes passées et présentes, la tourbière garde une très forte valeur biologique illustrée par la présence d'habitats tourbeux suffisamment rares à l'échelle du continent européen pour que leur conservation ait été déclarée d'intérêt communautaire par la Directive Habitats 92/43, et d'espèces animales et végétales ayant subi une très forte régression ces cinquante dernières années, telles que la Spiranthe d'été, la Petite Utriculaire, la Bécassine sourde, l'Agrion de Mercure ou le Cuivré des marais.

- **Objectifs de gestion**

Même si dans un souci de cohérence écologique, la parcelle en propriété privée est intégrée au plan de gestion, le Conservatoire est seulement conseillé du propriétaire quant à la prise en compte des impératifs de conservation.

Les opérations du plan de gestion (PDG) se déclinent selon 4 grands objectifs :

- La conservation du patrimoine au travers des habitats naturels, des espèces, et de la connaissance du milieu et des espèces,
- l'accueil du public et à la pédagogie,
- le suivi du plan de gestion.

Le PDG prévoit pour :

- les opérations **de restauration ou d'aménagement** :
 - le girobroyage de la moliniaie par bandes,
 - la pose d'une passerelle sur le ruisseau,
 - le décapage de la partie aval du ruisseau et du fossé séparant la route de la tourbière, par tronçons.
- les opérations **de gestion** :
 - le pâturage bovin,
 - la poursuite du girobroyage avec exportation sur les habitats tourbeux,
 - la modération du girobroyage de la pelouse acidiphile à une fois tous les trois ans,
 - l'évaluation de l'impact potentiel du passage à 2x2 voies de la RN121,
 - la non-intervention sur la mare.
- les opérations **d'inventaires et de suivis écologiques** :
 - la pose et le suivi de quadrats fixes,
 - la continuité du suivi écologique global du site.
- les opérations **d'accueil et de pédagogie** :
 - l'intégration du site dans le circuit proposé chaque année par la commune,
 - la proposition de quelques articles sur la tourbière dans le bulletin municipal.
- les opérations **d'animation du plan de gestion**.

4/. LE BOISEMENT HUMIDE DE L'ETANG DU POUYOL A VEYRAC

- **Contexte**

La ripisylve du Pouillol sur la commune de Veyrac est située sur la vallée du ruisseau de la Mothe, juste avant sa confluence avec la Glane et à l'intersection des communes d'Oradour sur Glane, Peyrilhac et Veyrac. Elle fait partie d'un groupe de 5 sites pour lesquels le CEN Limousin a obtenu une maîtrise d'usage ou un rôle de conseil technique dans le cadre du Contrat territorial en cours sur le bassin de la Glane.

D'une superficie de 102 115 m², ce boisement se situe entre 2 ZNIEFF, immédiatement à l'aval de la 48 (Marais et zones humides des Valades) et à l'amont et la 49 (Vallée de la Glane au Site Corot).

Cette zone humide est Inscrite dans les « cœurs de nature » identifiés par la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole, dans le cadre de ses réflexions sur la mise en place d'une Trame Verte et Bleue.

- **Localisation**



- **Descriptif**

Ces parcelles boisées se sont installées sur un ancien étang abandonné assez récemment (depuis les années 1970 aux dires des actuels propriétaires). La ripisylve fait partie d'un ensemble de milieux humides parmi les plus importants de l'ensemble du bassin de la Glane, répartis sur la vallée très peu pentue du ruisseau de la Mothe. Ce site favorise le suivi de l'évolution en cours d'un étang abandonné sans suppression de la chaussée.

Les propriétaires du site souhaitent le voir évoluer naturellement et continuer à exercer ses fonctions hydrologiques et écologiques.

- **Etat naturel du site**

Le Mas de Glane est constitué par deux grands types d'habitats : les mégaphorbiaies et la ripisylve.

Les mégaphorbiaies

La distribution des mégaphorbiaies du bassin de la Glane montre clairement les liens directs entre le réseau hydrographique (lits majeurs des cours d'eau) et ces habitats. seules quelques petites zones ponctuelles sont liées à des eaux stagnantes sur de petits exutoires d'aquifères.

Les ripisylves

Trois types principaux de formations végétales composent les ripisylves de la vallée de la Glane, ils peuvent être classés selon un gradient hydrique croissant : aulnaie-frênaie alluviale/aulnaie marécageuse/saulaie marécageuse. La distribution des ripisylves le long de la Glane et de ses affluents présente de nombreuses ruptures. En l'état actuel, la qualité inégale du corridor de ripisylves en de nombreux endroits le long de la rivière et de ses affluents limite les bénéfices rendus.

- **Intérêts fonctionnels**

Le site du Pouillol se trouve dans le périmètre d'inondation de la Glane (Atlas des zones inondables publiées par le Ministère de l'Environnement).

La gestion conservatoire de ces parcelles a de l'intérêt dans la mesure où elles sont insérées dans un bassin qui a fait l'objet de nombreux travaux, principalement la protection des rives, dans le cadre du CRE.

- **Intérêt en termes d'habitats naturels et d'espèces**

Les habitats naturels présents dans les parcelles concernées appartiennent à des successions végétales classiques sur les vallées inondables des petits cours d'eau. Ces milieux sont toujours rares à l'échelle du bassin et composent une toute petite part des zones humides.

En plus de leur intérêt intrinsèque, ils servent de refuge à une flore et à une faune très variées composées d'espèces encore relativement communes mais aussi à des espèces plus spécialisées et donc toujours assez rares. On peut noter la présence de :

- la loutre qui marque assez régulièrement sur les cours d'eau de cette partie du bassin de la Glane,
- le campagnol amphibie (espèce encore bien présente),
- le loriot d'Europe (abondant en période de reproduction),
- le râle d'eau (Possibilité de plusieurs couples),
- l'osmonde royale (station la plus en amont connue sur le bassin de la Glane).

- **Objectifs de gestion**

La gestion conservatoire des ripisylves les plus typiques et fonctionnelles est complémentaire du travail réalisé par le SABV pour inciter en particulier les agriculteurs à maintenir, restaurer ou replanter les cordons de ces boisements le long de leurs parcelles riveraines. Celle du boisement du Pouillol est de laisser évoluer ce milieu. Un plan de gestion pourrait venir.

